



## Kick-off AC103 – 26 mai 2016

### Compte-rendu

#### **L'EXPLOITATION DES DONNEES DES PROJETS AC103 2014 EN EUROPE – JOHANNES GEHRINGER**

M Gehringer, Policy Officer à la DG EAC, a présenté et commenté les données traitées par la Commission européenne issues des projets de mobilité entre pays du Programme (AC103).

La présentation est téléchargeable depuis le site de l'Agence, à l'adresse suivante :

<http://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ac1mobilite/enseignement-superieur-pays-programme/ressources-thematiques/>

#### **L'AGREGATION DES DONNEES DU RAPPORT DES PARTICIPANTS : LE SYSTEME UCL – BART STOFFELS**

M Stoffels, Coordinateur Institutionnel Erasmus de l'Université Catholique de Louvain, a fourni un aperçu des pratiques et des outils de l'UCL en matière de traitement des données brutes issues des rapports finaux de participants.

La présentation est téléchargeable depuis le site de l'Agence, à l'adresse suivante :

<http://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ac1mobilite/enseignement-superieur-pays-programme/ressources-thematiques/>

#### **LES PROJETS AC103 EN FWB : BILAN, NOUVEAUTES 2016 ET LANCEMENT DE PROJETS – AEF**

Les gestionnaire AC1 ont présenté le bilan de l'analyse des rapports finaux 2014 pour les projets de 16 mois, les nouveautés concernant la gestion des projets 2016, ainsi que les guides d'aide pour la soumission du rapport final.

La présentation peut être téléchargée depuis le site de l'Agence, à l'adresse suivante :

<http://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ac1mobilite/enseignement-superieur-pays-programme/ressources-thematiques/>

Les guides sont mis à disposition dans la section [Documents Utiles](#).

#### **ESN : UN RESEAU AU SERVICE DES EES – Aude Segers**

Aude Segers, Education Officer pour [ESN Belgium](#), est à disposition des EES francophones pour l'échange de bonnes pratiques et le soutien en matière d'encadrement des étudiants participants à un projet Erasmus+. Elle a rappelé également l'action d'ESN dans le domaine des logements pour les étudiants incoming. Pour la contacter, n'hésitez pas à écrire à l'adresse [education@esnbelgium.org](mailto:education@esnbelgium.org).



## POINTS DE SUIVI

*Contrat de bourse SM* : à la demande des établissements, la version anglaise du contrat de bourses SM est mise à disposition sur le site de l'Agence.

*Charte de l'étudiant Erasmus* : les versions française et anglaise de la Charte de l'étudiant Erasmus sont mises en ligne sur le site de l'Agence.

*Formation exploitation des données* : pour répondre aux besoins des EES\* présents, l'Agence mettra sur pied, à la rentrée académique prochaine, en collaboration avec M. RAES (responsable informatique), une formation courte autour de l'exploitation des données. Cet atelier proposera une initiation à l'utilisation, via des cas pratiques, du logiciel Excel en vue d'exploiter les données issues du MT+ et des rapports des participants (tri des données ; tableau croisé dynamique ;...).

## ATELIERS THEMATIQUES

Les ateliers ont porté sur les trois sujets présentés dans les notes de cadrage communiquées aux EES au préalable de la journée et consultables sur le site de l'Agence. Pour animer la discussion, les coordinateurs sont partis des difficultés rencontrées dans la gestion du projet et des solutions envisagées.

### 1) La gestion budgétaire

La réflexion se développe autour d'un constat : les différentes tailles des EES empêchent de trouver des solutions universelles aux problématiques rencontrées. Néanmoins, des nombreuses questions sont abordées :

- **Passage à une durée de 24 mois pour tous les projets AC103.** Cette modification permettrait de « rendre la vie plus facile », car les mobilités pourraient être déclarées sur les deux années, afin d'épuiser le budget de la première année du projet, faire face aux aléas (N° exacte de mobilités pas prévisible) et éviter la sous-consommation du budget disponible (rappel du principe de bonne performance comme défi commun).
- **Retard dans le versement des fonds Erasmus+.** Le versement de la subvention par l'Agence ne permettrait pas toujours de respecter le délai de 30 jours à partir de la signature du contrat de bourse pour verser la somme aux participants. Solution mise en avance : effectuer les paiements sans attendre l'arrivée des fonds européens, sur base des fonds propres de l'EES.
- **Gestion des bourses ST.** La logique des **coûts unitaires** est contraignante pour beaucoup d'établissements pour lesquels le versement des subsides ST s'effectue sur base des dépenses réelles. Ils souhaiteraient un système de déclaration en frais réels, l'Agence précise que la Commission européenne ne changera pas les modalités de gestion financière.
- **Signature du contrat de bourse et versement de la subvention.** Deux solutions proposées : soit on attend que les participants arrivent à destination, soit on verse le montant à l'avance en faisant confiance aux participants.
- **Mobilités stage et estimation des mobilités.** Les étudiants en stage ont du mal à savoir à l'avance où, quand et si ils partent, le processus de sélection des étudiants pour ce type de ce mobilité est donc tardif (2<sup>ème</sup> quadri), ce qui rend difficile la formulation d'estimations fiables au moment de la candidature, avec, pour conséquence, un nombre conséquent de mobilités SMP non finançables faute de budget. Des solutions sont envisagées : informer les étudiants au plus tôt des possibilités de stage Erasmus+ ; avancer la date limite de dépôt de la candidature ; transférer depuis l'OS, ou le SMS.

\*EES = Etablissement d'Enseignement Supérieur

## 2) Le soutien linguistique en ligne (OLS)

- **Activation de l'accès à l'outil.** Il y a unanimité sur la nécessité d'accès anticipé, plus tôt que la pratique actuelle, car une fois sur place, l'étudiant préférera échanger avec les étudiants locaux en lieu et place de suivre des cours sur un ordinateur. Un timing optimum est d'octroyer la licence cours deux à trois mois avant sa mobilité.
- **Participation aux tests.** Les coordinateurs rappellent que les déclarations des étudiants sur leur niveau de maîtrise de la langue d'enseignement ne sont pas toujours fiables, et qu'ils utilisent le test OLS pour vérifier leurs allégations. Pratique observée : plusieurs partenaires étrangers demandent le résultat du test. En effet, la preuve du niveau de langue est une exigence dans les EES (cf. ECHE, critères de sélection en interne, accord interinstitutionnel et convention d'études/de stage). L'Agence rappelle que cette pratique est contraire aux dispositions OLS. Dans l'éventualité où, lors de la signature de la Convention d'études (ou du contrat de bourse), le niveau de l'étudiant sélectionné serait inférieur, sur base du test, au niveau recommandé par l'établissement d'origine ou exigé par le partenaire dans l'accord interinstitutionnel, l'établissement d'origine et l'étudiant conviendront que le niveau recommandé sera atteint pour le début de la période de mobilité. Ils devront également discuter et décider du type de soutien qui sera proposé à l'étudiant par l'établissement d'origine ou d'accueil.
- **Participation des étudiants aux cours.** Comment faire en sorte que les étudiants les suivent de manière active (bilan OLS appel 2014: moins d'une heure pour près de 60% des étudiants !)? Des pistes sont évoquées : développer la stratégie de communication, présenter l'OLS comme une opportunité, accompagner l'étudiant dans l'exploration du système. Problématique soulevée : des notifications sont envoyées automatiquement par le prestataire de service, auxquelles les EES n'ont pas accès. D'après les EES, une meilleure connaissance de l'outil permettrait un suivi plus efficace. L'Agence précise qu'il est peu probable malgré la demande de plusieurs pays que la Commission mette à disposition des EES des licences test et cours, elle rappelle que des vidéos et autres tutoriels sont à disposition sur le portail OLS.
- **Gestion des licences.** Le manque d'intégration des outils existants (OLS et MT+) alourdit le suivi des actions. L'Agence informe qu'à terme la gestion des licences se fera à partir du MT+ (après 2017). Plus généralement, les EES souhaitent que le MT+ évolue à terme d'un outil de *reporting* vers un outil de *gestion*. L'Agence rappelle que le système de *reporting* est une exigence de la Commission européenne et que cela ne sera pas facilement modifiable.

## 3) La gestion des étudiants incoming

- **Egalité de traitement.** Les EES soulèvent la question de l'incohérence entre la demande des étudiants entrants pour une égalité de traitement et le souhait d'un traitement privilégié par exemple en raison de difficultés linguistiques.
- **Gestion des IN.** Il est difficile d'intégrer les IN dans les systèmes informatiques (exemple : bureau virtuel de l'étudiant). Or, cela faciliterait le suivi de la mobilité.
- **Intégration culturelle des IN.** L'aide au logement est souvent problématique et les étudiants insatisfaits relativement nombreux (statistique néanmoins à relativiser au vu du taux de satisfaction général élevé des IN). Des solutions sont proposées : mise en place de listes de propriétaires qui acceptent les IN pour une durée plus courte que les baux traditionnels (de 3 à 6 mois), dans un EES : intervention du Conseil des étudiants qui centralise la demande et l'offre. Un coordinateur mentionne l'existence d'un système d'échange de chambres étudiantes pour des périodes de 3 à 6 mois. La représentante ESN rappelle que son organisation est toute disposée à travailler avec les EES en vue d'améliorer cet aspect.
- **Aspects académiques.** La mise à jour du catalogue de cours et sa publication dans des délais qui permettent à l'étudiant d'effectuer son choix en toute connaissance de cause restent



Erasmus+

difficiles. Le catalogue devrait être disponible, outre dans la langue locale, dans une langue parlée largement (*widely spoken*) c'est-à-dire, pour nos EES, en anglais. La traduction est assurée dans certains cas par les bureaux des relations internationales, mais ce travail représente un coût en termes de ressources humaines et financières. L'Agence rappelle que le budget OS peut servir aux frais de traduction du catalogue. Le catalogue une fois traduit, sa mise à jour incombe le plus souvent aux enseignants. Certains établissements craignent qu'un catalogue de cours en anglais induise les étudiants en erreur en laissant croire que tous les cours de l'EES sont dispensés en anglais. L'Agence précise que la langue d'enseignement est renseignée pour chaque unité d'enseignement/activité d'apprentissage, ce qui devrait éviter toute confusion. Un coordinateur estime qu'un catalogue de cours en anglais augmente l'attractivité de l'établissement et permet au partenaire non francophone d'opérer des choix en toute connaissance de cause.